

Afin de faciliter l'accès aux activités sportives et culturelles des plusjeunes, le CCAS a souhaité mettre en œuvre, **en complément des dispositifs existants**, une nouvelle aide.

Cette aide, doit permettre d'encourager la pratique d'un sport et/ou d'une activité artistique aux jeunes Aigondignois.es, sur la commune ou hors commune.

I - Qui peut en bénéficier ?

Aigondigné Pass Loisirs s'adresse aux jeunes d'Aigondigné âgés de 6 à 17 ans, pratiquant au moins une activité sportive et/ou artistique.

II - Pour quelles activités ?

Toutes les **activités régulières** proposées par les structures suivantes :

- Activités sportives : **clubs sportifs** affiliés à une fédération, **associations sportives scolaires** affiliées.
- Activités artistiques : **structures associatives ou publiques proposant un enseignement artistique** ou des cours auprès d'un professionnel **indépendant déclaré** (musique, chant, théâtre, danse, cirque, arts plastiques).

III – Montant de l'aide minimum suivant le reste à charge, après déduction des aides État, Comité d'entreprise, CAF...

- 15 euros pour **une** activité sportive
- 30 euros pour **une** activité artistique
- L'aide se limite à **une** activité sportive **et/ou une** activité culturelle
- Une majoration de 5€ sera attribuée pour toute inscription à une association sportive ou culturelle sur la commune d'Aigondigné

IV - Montant de la participation financière selon le Quotient Familial (QF)

Tranche Quotient Familiale	Aide accordée pour Activités sportives	Activités artistiques
<450 €	35€	50€
De 451 à 650 €	30€	45€
De 651 à 870 €	25€	40€
De 871 à 1250 €	20€	35€
> 1250 €	15€	30€

V - Quel fonctionnement ?

La demande est faite par les familles via le document « Demande d'Aigondigné Pass Loisirs ». (Au verso de ce document)

La commune verse directement l'aide aux familles sur présentation du dossier complet.

Dossier complet :

Imprimé de la demande complété et signé par les familles et la structure accueillante (si pas de numéro allocataire, les familles devront fournir un justificatif de domicile et de filiation). **Attention à bien vérifier que vous avez complété toutes les informations utiles, tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

RIB du représentant légal de l'enfant.

DEMANDE DE « Aigondigné PASS'LOISIRS »

Activité sportive ou culturelle

Un exemplaire par enfants entre 6 et 17 ans

A compléter par l'allocataire (OBLIGATOIRE) :

N°ALLOCATAIRE CAF (ou MSA) :

NOM ET PRÉNOM DE L'ALLOCATAIRE
(parents).....

TELEPHONE :

E-MAIL :

ADRESSE :

Je certifie sur l'honneur que le reste à charge de l'activité est de - - - €
(déduction faites des aides d'État, CAF, Comité d'entreprise, CNAS...)

Fait à Aigondigné le ____/____/20____

Signature de l'allocataire

A compléter par la structure qui accueille votre enfant pour une activité sportive et/ou culturelle. (OBLIGATOIRE)

Nom et adresse de la structure :

.....
.....

Certifie que l'enfant : Age.....ans

Nom..... Prénom.....

Participe durant l'année scolaire 202____/202____ à l'activité suivante :

.....

La structure certifie sur l'honneur que la famille a réglé la somme de - - - € qui correspond au reste à charge après déduction des aides d'État (fournir facture ou reçu)

Fait le ____/____/____ à

Cachet et Signature de la structure